suis d'avis qu'il est possible de constater la tendance de l'opinion publique presque sur toutes les questions, et cela sans en appeler aux électeurs; quant à moi, les élections ne me sourient pas. (Ecoutez! et rires.) Je pense que presque tous les électeurs du Haut-Canada ont pris communication de ces résolutions et qu'ils en comprennent aussi bien la portée que plusieurs membres de cette chambre; et nous avons lieu de croire, M. l'Oratrur, que la population du Haut-Canada, au moins, est presqu'unanimement favorable à la mesure. (Ecoutez!) Avant que de me rendre à mon poste, j'ai consulté mes commettants sur la question actuelle; j'ai convoqué des assemblées dans les différentes municipalités de mon comté, et je crois avoir, en un mot, au meilleur de ma capacité soumis le projet actuel aux électeurs de cette partie de la province. J'ai entendu beaucoup parler de l'importance qu'on attachait à soumettre la question au peuple.

M. M. C. CAMÉRON — J'aimerais à savoir de l'hon. député s'il a exposé à ses électeurs les chiffres qui font voir la différence qui existe entre les dépenses qu'entraine une union législative et une union fédérale. S'il ne l'a pas fait, alors le peuple n'était pas en mesure de formuler une opinion sur ce qui convenait le mieux à ses

intérêts.

M. WALSH—Si je n'ai pas énoncé par des chiffres la différence entre le coût du fonctionnement d'une union législative et d'une union fédérale, c'est que tant que l'organisation des gouvernements locaux ne sera pas arrêtée, il est impossible de préciser les montants exacts: conséquemment, je suis d'avis que le peuple est aussi bien en position de faire ces calculs, que moi-même ou mon hon, ami, tout avocat qu'il soit. (Ecoutez!) Je dois, néanmoins, dire à l'hon préopinant que j'ai fait connaître à mes commettants le fait que les résolutions actuelles décrétent que la présente législature aura l'avantage de rédiger elle-même les constitutions des gouvernements locaux du Haut et du Bas-Canada, et que le gouvernement fédéral devant payer à chaque province une subvention annuelle de 80 centins par tête pour le fonctionnement du gouvernement local et la confection de travaux locaux, toute somme excédant cette subvention devra nécessairement être perçue au moyen de la taxe directe, et que par cet arrangement, nous avions une ample garantie que la plus grande économie possible

serait exercée dans tous les départements administratifs. (Ecoutez!) Telle est, M. l'ORATEUR, la réponse que j'ai cru devoir faire à la question de l'hon. député; malheureusement, la différence qui existe entre lui et moi, est, qu'étant tous deux favorables à une union législative, il ne veut pas en accepter d'autre. Pour ma part, croyant qu'elle est irréalisable pour le moment, j'accepte le projet qui nous est sujourd'hui proposé, dans l'espoir que le peuple, consultant son expérience, ne tarders pas à demander l'abolition des gouvernoments locaux et l'adoption de l'union législative. (Ecoutez!) J'ajouterai-et avec un sentiment de bien vive satisfaction—qu'aux assemblées tenues dans mon comté, les électeurs ont paru très favorables au système actuel, et que des résolutions à cet effet ont été proposées et secondées, presque dans chaque cas, par des personnes appartenant à différents partis politiques. (Ecoutes!) Plusieurs députés ont prétendu que le peuple n'a pas eu l'avantage d'étudier ces résolu. tions-pour la raison que le gouvernement avait fait inscrire le mot "confidentiel" sur l'enveloppe en les envoyant aux membres de la législature. Quant à moi, je dois avouer que je n'ai pas eu de difficulté à surmonter cet obstacle. Comme je ne pouvais faire usage de l'exemplaire qui me fut expedié sans violer la confiance que l'on reposait en moi, je comparai cette version avec celle publice dans les journaux, et ayant constate que c'était une copie fidèle de l'original, je m'emparai de cette dernière, et aux as semblées qui eurent lieu, j'en fis lecture mes commettants au lieu de me servir du document confidentiel que j'avais regu. (Ecoutez l et rices.) Je crois que d'autres auraient pu suivre mon exemple sans scrupule et au grand avantage de leurs électeurs. (Ecoutez !) Ne désirant pas fatiguer plus longtemps l'attention de cette chambre, me contenterai d'observer que je regrette beaucoup de voir qu'une question d'une importance aussi vitale-une question qui laisse bien loin derrière elle toutes celles qui ont jusqu'à ce jour occupé la chambre une question qui n'intéresse pas le Canada uniquement, mais encore toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord-une question qui exercera une influence directe sur les générations à venir,—qu'une pareille question, dis-je, ait été envisagée au point de vue des intérêts des préjuges et triomphes de parti! (Applaudissements.) Notre but,